

*Séance du 07 février 2024**Délibération n°2024-02*

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 du mois de février à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 23 janvier 2024.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur David LOUBRY, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Véronique PAULMIER à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Christophe BAJARD à Monsieur David LOUBRY

Absents excusés : Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET, Monsieur Alain BECQUART

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 25 |
| Nombre de Membres présents    | 22 |
| Nombre de suffrages exprimés  | 24 |
| Votes Pour                    | 24 |
| Votes Contre                  | 0  |
| Abstentions                   | 0  |

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 5.2      Thème : Fonctionnement des assemblées

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
- VU** le Code de la Commande Publique ;
- VU** la délibération n°2020-72 du conseil communautaire relative aux délégations de pouvoir du conseil communautaire au Président, en date du 23 juillet 2020 ;
- VU** la délibération n°2023-179 du conseil communautaire relative aux travaux de l'école de Cérilly, en date du 29 novembre 2023 ;
- VU** la décision n°2024-01 du Président de la communauté de communes relative à l'attribution du lot n°1 du marché de travaux « Rénovation de l'école primaire de Cérilly », en date du 15 janvier 2024 ;

**VU** la décision n°2024-02 du Président de la communauté de communes relative à l'attribution du marché de travaux du fauchage-broyage 2024, en date du 22 janvier 2024 ;

**Considérant** que le conseil communautaire a donné délégation de pouvoir au Président de la communauté de communes, notamment en termes de marchés publics et de virements de crédits ;

**Considérant** que pour le fonctionnement optimal de l'administration, le Président de la communauté de communes a pris une décision ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de prendre acte de l'attribution du lot n°1 du marché de travaux « Rénovation de l'école primaire de Cérilly » à l'entreprise MI MAINTENANCE IMMOBILIERE pour un montant de 28 090,50 € HT.

**Article 2 :** de prendre acte de l'attribution du marché de travaux du fauchage-broyage 2024 à l'entreprise agricole GOVIGNON MICHAËL pour un montant de 33 845,00 € HT soit 40 614,00 € TTC.

**Article 3 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 07 février 2024,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Daniel RONDET